

RÉSOLUTION VISANT À APPUYER UNE STRATÉGIE PANCANADIENNE SUR LA PRÉSERVATION NUMÉRIQUE

Le Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux (ci-après appelé le Conseil), formé de représentants des archives des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada, a tenu son assemblée annuelle le 12 juin 2013 à Winnipeg.

Attendu qu'au Canada le secteur du commerce et de l'industrie ainsi que le secteur public génèrent de plus en plus d'information en formats électroniques sur les sociétés et les gouvernements, et que la population utilise quotidiennement et dans une très grande mesure des technologies semblables;

Attendu que les communautés archivistiques et patrimoniales souhaitent obtenir une direction ainsi qu'une orientation sur la façon de protéger les archives qui sont créées et utilisées au moyen de ces technologies, afin de pouvoir maintenir leur intégrité, authenticité, fiabilité et facilité d'emploi, aujourd'hui et à l'avenir.

Par conséquent, il est résolu :

Qu'en tant que leaders au sein des administrations provinciales et territoriales, les membres du Conseil croient fermement qu'une stratégie pancanadienne sur la préservation numérique est nécessaire pour veiller à ce que les archives actuelles et futures en formats électroniques soient préservées et accessibles;

De plus, le Conseil travaillera en collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada et le Conseil canadien des archives afin d'élaborer, d'appuyer et d'adopter une stratégie pancanadienne sur la préservation numérique applicable à toutes les communautés et les régions du Canada;

Le Conseil s'engage à fournir un cadre de dépôt numérique fiable, applicable à la communauté archivistique et au secteur public grâce à l'incorporation de normes internationales et au travail assidu du Groupe de travail national sur la préservation numérique;

Par ce processus, le cadre pour le dépôt numérique fiable deviendra la norme canadienne.